

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 7 AVRIL 2022

### Nombre de conseillers :

En exercice : 8  
Présents : 8  
Votants : 8

### Date de convocation :

31 mars 2022

### Date d'affichage :

31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 7 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents** : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

*Secrétaire de séance* : Patrick REILHAN.

## OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 ⇒ M 14 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur: Alain BOUTONNET

Alain BOUTONNET, Adjoint aux finances reprend les résultats du Compte Administratif 2021 et propose aux membres du conseil les affectations suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2020 reporté .....	177 641,00€
Part affectée à l'investissement	- 54 607,90 €
Dépenses de l'exercice 2021 .....	429 237,15 €
Recettes de l'exercice 2021 .....	449 086,84 €

**Excédent de fonctionnement 2021** **142 882,79 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit 2020 reporté .....	54 607,90 €
Dépenses de l'exercice 2021 .....	252 597,39 €
Recettes de l'exercice 2021 .....	312 268,65€

**Excédent d'investissement 2021** **5 063,36 €**

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de **142 882,79 €** en fonctionnement. La somme de **142 882,79 €** sera inscrite en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 du budget 2022.

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de **5 063,36 €** en investissement qui sera inscrit en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** les affectations des résultats de fonctionnement et d'investissement présentés ci-dessus.

L'adjoint au Maire,  
Alain BOUTONNET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le : \_\_\_\_\_